

COMMUNIQUE  
DE PRESSE

**Madame Stéphanie BARBATO et Monsieur Simon PLENET, Conseillers départementaux du canton d'ANNONAY 2, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2017 :**

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées, une participation financière de 616,64 € sera versée à la crèche familiale à Annonay.

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir, une subvention de 10 000 € est attribuée à la commune d'Annonay.

Au titre du soutien structurel aux centres sociaux, une subvention globale de 13 600 € € sera répartie entre le centre social « multi-sites », le centre social « Les Perrières » et le GOLA à Annonay.

Dans le cadre de la politique d'insertion, une subvention de 21 762 € est attribuée à Activ Emploi à Annonay.